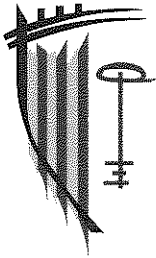


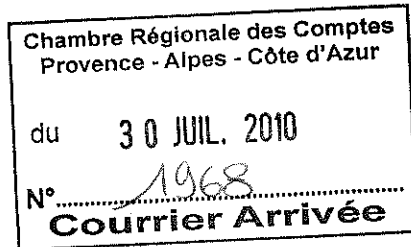
REPONSE DE

M. Jean-Pierre AUBERT,

Maire de Barcelonnette



BARCELONNETTE



Le 27 Juillet 2010

Monsieur Jean-Pierre AUBERT
Maire de Barcelonnette
Hôtel de ville
Place Valle de Bravo
04400 BARCELONNETTE

A

M. le Président de la Chambre
Régionale des Comptes de
PROVENCE-ALPES-COTE
D'AZUR
17 Traverse de Pomegues
13008 MARSEILLE

816/2010

REF : AD/JPA

Lettre avec accusé de réception n° 1A 035 456 43428

Monsieur le Président,

Par la lettre du 28 Juin 2010 reçue en Mairie le 29 Juin, vous m'avez fait parvenir le rapport d'observations définitives sur la gestion de la commune de Barcelonnette portant sur la période 2002 à 2008.

Ainsi que je vous l'avais précisé dans ma réponse sur les observations provisoires, en date du 29 Mars 2010, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes porte pour l'essentiel sur la gestion de mon prédécesseur, M. Jean Chabre et de son conseil municipal. Sur les considérations générales que soulève le rapport, je renvoie la Chambre aux observations que j'ai formulées dans ma lettre du 29 Mars 2010 et que je vous demande de bien vouloir mettre en annexe de ma réponse sur le rapport définitif. Celui-ci appelle de ma part quelques remarques particulières et un commentaire général :

I. Remarques particulières

1. « Les charges de fonctionnement »

Le ratio Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) sur population de Barcelonnette pour 2008 indiqué dans le rapport en page 3 sur 24 n'est pas exact ; il a été établi sur la base d'une population de 2939 habitants alors que le recensement de 2008 indiquait une population de 3316 habitants. Sur la base de cette donnée, le ratio n'est pas, comme indiqué, de 1354 mais de 1222.

2. Effectifs

La Chambre indique en page 3 un chiffre de 53,05 ETP pour 2009. Je remarque d'abord que c'est la seule référence de la chambre régionale à l'année 2009 puisque son rapport porte sur la période 2002-2008 ; ensuite, ce chiffre n'est pas celui des effectifs au 1^{er} Janvier mais au 1^{er} Juillet 2009 ; il n'est donc pas comparable à la séquence 2002/2008 qui donne les effectifs en ETP au 1^{er} Janvier de chaque année.

3. « Marges de manœuvre et perspectives » (page 6 sur 24)

A la fin de ce paragraphe, la Chambre laisse entendre que la création de l'hôtel d'entreprises (coût estimé 0.8 millions d'euros) serait à la charge de la commune de Barcelonnette. Si cet hôtel d'entreprises est effectivement installé dans l'ancien site militaire de Barcelonnette, il est totalement à la charge de la Communauté de communes au titre de sa compétence économique.

4. « Des divergences entre la commune et la CCVU dans les choix en matière de développement touristique » (pages 7 et 8 sur 24)

A la fin de ce paragraphe en page 8, la Chambre me fait dire que la part communautaire de la taxe d'habitation et de la taxe foncière doublerait au bout de 7 ans pour financer les investissements réalisés par la CCVU dans le cadre du plan de modernisation des stations de ski alpin qu'elle met en œuvre. Cette donnée émane non de moi mais du rapport du cabinet IDES CONSULTANTS qui a été choisi par la CCVU pour la conseiller dans l'établissement de ce programme.

5. « L'organisation du tourisme à Barcelonnette » (page 8 sur 24 et suivantes)

A la fin de la page 9, le rapport indique que l'effectif de l'office de tourisme de Barcelonnette « est passé au 1^{er} Janvier 2007 à 3 agents temps plein, puis de nouveau à 4 au 1^{er} janvier 2008 (...) Enfin, un nouveau directeur a été recruté au 1^{er} Janvier 2009 »

Cette formulation pouvant laisser penser que les effectifs de l'office de tourisme seraient passés à la suite du recrutement d'un directeur, de 4 à 5, je vous précise que les effectifs, y compris le directeur, sont de quatre au 1^{er} Janvier 2009 comme d'ailleurs au 1^{er} Janvier 2010.

6. « Le Golf du Bachelard » (pages 14 sur 24 et suivantes)

A la fin du paragraphe 3.1.2 « Une étude de faisabilité engageante », la chambre observe « que, compte tenu de l'augmentation importante du coût de réalisation du golf, le SIVU a décidé, le 31 octobre 2007, de ne pas procéder à la construction du club house, ce qui handicape encore davantage le projet. » Dès mon élection en Mars 2008, je me suis inquiété de l'absence d'un club house et me suis mis en relation avec la société « Saint Philippe Holding » qui avait signé avec le SIVU un compromis d'achat d'une parcelle de terrain pour y construire une résidence hôtelière. Dans le cadre de ces négociations, j'ai obtenu de ce promoteur qu'il ajoute au prix du terrain renégocié un club house en dation.

II. Commentaire général

Dans son paragraphe « marges de manœuvre et perspectives » à la page 6 de son rapport, la Chambre Régionale des Comptes a bien voulu reprendre en quelques lignes les mesures que j'ai prévues de mettre en œuvre pour redresser la situation de la commune et que je lui ai présentées lors de mon audition du 1^{er} Juin 2010 à 14H. Je souhaiterais revenir de façon plus détaillée sur ce plan d'action. Avant d'exposer les mesures en cours consistant à limiter les dépenses et à augmenter les recettes, une précision doit être faite : la limitation des dépenses de fonctionnement comme d'investissement est compliquée par la prise en charge depuis le 31 Août 2009 de l'ancien site militaire qui contient sur un terrain de 7 hectares comportant une importante voirie, 22 bâtiments d'une surface totale de 25 000 m² SHON.

1. La nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement

1.1. Limiter les dépenses de personnel :

- Maintien des effectifs actuels en dépit du doublement du nombre de bâtiments communaux et de l'augmentation de la voirie à la suite de l'acquisition du quartier militaire. Cet objectif suppose un important redéploiement du personnel communal.
- Non remplacement des départs, sauf nécessité absolue.
- Réduction du nombre de saisonniers.

1.2. Limiter les autres dépenses

- Limiter les subventions dont celle de l'Office du Tourisme.
- Forte réduction des dépenses de fêtes et cérémonies, de réceptions et de communication.
- Réduction de 10% des indemnités du Maire et de ses adjoints.

2. Augmentation des recettes

L'augmentation des recettes est recherchée dans plusieurs directions :

2.1. Augmentation des recettes fiscales :

Cette augmentation doit passer non pas par une augmentation des taux qui sont déjà très élevés à Barcelonnette mais par une augmentation des bases ; elles ont très peu augmenté au cours de ces 10 dernières années en raison de la diminution de la population et de la faiblesse de l'activité. L'augmentation des bases fiscales suppose d'accroître l'attractivité de Barcelonnette pour attirer de nouvelles familles et de nouvelles entreprises. La dissolution du Centre d'Instruction et d'Entraînement au Combat en Montagne (CIECM) qui a provoqué sur Barcelonnette le départ de 300 personnes et la destruction de 175 emplois rend encore plus indispensable cette démarche. Elle devrait être facilitée par les concours financiers mis en place dans le cadre du contrat de redynamisation signé avec l'Etat ; il prévoit notamment la création sur l'ancien site militaire d'un pôle d'accueil pour chercheurs et universitaires spécialisés dans les risques naturels (SEOLANE) et d'un hôtel d'entreprises géré par la Communauté de Communes en partenariat avec la ville de Barcelonnette.

La revitalisation de la cité scolaire par l'intégration d'un internat d'excellence et son installation au quartier Craplet est un projet structurant qui devrait attirer de nouveaux élèves et donc de nouvelles familles. Dans le même sens, Barcelonnette doit amplifier l'effort entrepris pour favoriser le développement de toutes les activités liées au tourisme.

2.2. Recherche systématique de subventions :

L'objectif est que les investissements effectués par la commune obtiennent au moins 50% de subventions.

2.3. Participation des communes de la vallée au financement des services collectifs :

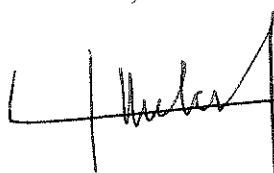
Dans le cadre de sa fonction de ville centre de la vallée de l'Ubaye, Barcelonnette a créé de nombreux services dans les domaines culturel, sportif et social. Les usagers de ces services se répartissent de façon à peu près égale entre les habitants de Barcelonnette et ceux des autres communes de la vallée de l'Ubaye.

Ces services d'un coût annuel total d'environ 1 million d'euros étant aujourd'hui à la charge quasi exclusive de Barcelonnette, l'objectif est d'obtenir une contribution des différentes communes.

En conclusion, cette politique à la fois rigoureuse et ambitieuse doit permettre pour le moyen terme à Barcelonnette de retrouver des marges de manœuvre significatives.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma vive considération.

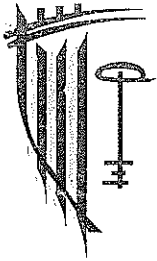
Le Maire,



Jean-Pierre AUBERT
Maire de BARCELONNETTE



Annexe : Lettre du 29 Mars 2010 en réponse au relevé d'observations provisoires de la Chambre Régionale des Comptes.



BARCELONNETTE

Le 29 Mars 2010

Monsieur Jean-Pierre AUBERT
Maire de Barcelonnette
Hôtel de ville
Place Valle de Bravo
04400 BARCELONNETTE

A

M. le Président de la Chambre
Régionale des Comptes de
PROVENCE-ALPES-COTE
D'AZUR
17 Traverse de Pomegues
13008 MARSEILLE

REF : AD/JPA

Lettre avec accusé de réception n° 1A 035 456 43084

Monsieur le Président,

Le rapport d'observations provisoires sur la gestion de la commune de BARCELONNETTE que vous m'avez fait parvenir par lettre recommandée en date du 29 Janvier 2010, reçue en Mairie le 1^{er} Février 2010 appelle de ma part les remarques suivantes :

En premier lieu, ayant été élu Maire de BARCELONNETTE en Mars 2008, je n'ai aucun titre pour répondre sur les observations de la Chambre Régionale des Comptes concernant l'essentiel de la période examinée par elle. Mon seul commentaire est que je partage largement l'analyse de la Chambre sur la situation critique des finances communales et qu'il faudra du temps et des efforts pour rétablir les grands équilibres.

En second lieu, il me paraît important de préciser que BARCELONNETTE, en tant que Sous-préfecture et surtout ville centre de la Vallée de l'UBAYE, supporte de lourdes charges. Les équipes municipales, notamment celles conduites par M. Jean CHABRE, Maire de BARCELONNETTE, entre 1977 et 2008 à l'exception de la période 1989-1995, qui ont précédé la municipalité actuelle, ont multiplié les équipements publics qui sont autant utilisés par la population des communes avoisinantes que par celle de BARCELONNETTE.

Ainsi ont été réalisés dans le domaine de la culture : un musée, une médiathèque et un théâtre, dans le domaine sportif : une piscine, une salle omnisport, un stade et des tennis et dans le domaine social : une crèche, un centre aéré. Selon nos estimations qui mériteraient d'être affinées, le coût annuel de ces services publics pour BARCELONNETTE est supérieur à 1 Million d'euros, soit près du quart du budget de fonctionnement, alors que leur utilisation est partagée à égalité entre les habitants de BARCELONNETTE et ceux des autres communes. Afin d'atténuer cette lourde charge, nous avons commencé des négociations avec nos collègues pour qu'ils acceptent de participer aux dépenses liées à ces structures selon une clef à définir.

En troisième lieu, le départ définitif de l'armée le 1^{er} Juillet 2009 après une présence militaire de plus d'un siècle a provoqué un traumatisme sur le plan sentimental et un vrai sinistre sur le plan socio-économique.

Selon une étude réalisée par l'INSEE à la demande de l'Etat, le départ de l'armée a provoqué une diminution de population de 500 personnes dont plus de 300 sur BARCELONNETTE et la destruction de 205 emplois directs et indirects dont 175 sur la ville.

Outre ces conséquences gravement pénalisantes, BARCELONNETTE va devoir supporter d'abord les charges liées au fonctionnement et à l'entretien de l'ancien site militaire qui comporte une vingtaine de bâtiments représentant une superficie totale construite de 25 000 m². Le montant est estimé entre 200 000 € et 300 000 € par an. Ensuite, il y a lieu de prévoir des investissements pour aménager ce site afin d'y installer des activités civiles. Les dépenses seront sans commune mesure plus élevées que le montant de 2 Millions d'euros accordé par l'Etat, la Région et le Département ainsi que par l'Europe pour nous aider à cette reconversion à des activités civiles.

Toutefois, les dépenses de fonctionnement et d'investissement pourraient être réduites si la commune menait à bien dans des délais pas trop lointains les projets sur lesquels elle travaille. Ces projets sont les suivants :

- Installation de la cité scolaire mixte qui ne pourra plus rester dans ces locaux actuels en centre ville compte tenu des besoins d'espaces nécessaires pour accueillir un internat d'excellence de 100 élèves dans le cadre du plan gouvernemental « Espoirs banlieue »;
- Aménagement d'un complexe sportif dans le cadre de l'installation de la cité scolaire ;
- Création d'un pôle d'accueil pour chercheurs et universitaires venant étudier les risques naturels ;
- Création d'un hôtel d'entreprises avec la communauté de communes ;
- Installation du centre de secours (SDIS).

Si tous ces projets voient le jour, ils utiliseront la totalité des bâtiments de l'ancien quartier militaire et permettront de mutualiser les dépenses.

En quatrième lieu, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes souligne, à juste titre que la situation de BARCELONNETTE est impactée par les décisions prises par la Communauté des Communes de la Vallée de l'UBAYE (CCVU) en matière d'équipements touristiques et de fiscalité.

La décision prise par la CCVU de consacrer 16 à 18 Millions d'euros pour l'installation de quatre remontées aériennes dans les stations de ski alpin qui représente une dépense d'un montant supérieur à sa capacité d'investissement pour les sept prochaines années, toutes compétences confondues, a une double conséquence négative : d'abord priver BARCELONNETTE et sa vallée pendant sept ans de tout autre équipement communautaire, notamment pour développer les activités estivales. Ensuite, une augmentation de 10% par an de la fiscalité propre de la CCVU soit un doublement en sept ans selon l'étude faite par le cabinet IDES consultant, qui a été choisi par la CCVU pour la conseiller dans l'étude de ce programme. BARCELONNETTE avait fait part de sa crainte que la hausse soit plus forte, surtout du fait de la suppression de la taxe professionnelle. Ce pronostic est malheureusement très en deçà de la réalité puisque les taux augmenteront en 2010 de 33%.

En cinquième lieu, je voudrais insister sur le fait que le tourisme est le principal moteur du développement économique de BARCELONNETE. Classée commune touristique depuis 1928, BARCELONNETTE possède, pour une population permanente de 2800 habitants, 9498 lits lui permettant d'accueillir de nombreux résidents occasionnels. Selon une étude de 2005 du Comité Régional du Tourisme, le chiffre d'affaires lié à la consommation touristique était estimé à 12 758 275 € dans l'année, soit un montant par habitant de 4566 €. Ces chiffres sont à mettre en regard de la subvention de 320 000 € versée par la commune à l'Office de Tourisme, soit 118 € par habitant. Pour un euro allant à l'office de tourisme, 30 euros de chiffre d'affaires touristique sont générés.

J'ajoute que la subvention allouée par la ville a été de 350 000 € en 2009, soit une augmentation limitée à 10 000 € par rapport à 2008 alors qu'un directeur a été recruté début 2009 pour optimiser la gestion et apporter un nouveau souffle. En 2010, la réduction à 320 000 € de la subvention impose de nouveaux et importants efforts qui seront poursuivis avec détermination au cours des prochaines années.

Partageant depuis longtemps l'avis de la Chambre Régionale des Comptes sur la nécessité de clarifier les relations entre les missions de la CCVU en matière de tourisme et celles de l'office de tourisme de BARCELONNETTE, j'ai demandé que la convention pluriannuelle révisée, qui sera signée en Avril 2010 par la commune et l'office du tourisme, supprime toute référence à la mission « promotion ». Désormais les missions de l'office seront exclusivement limitées à l'accueil et à l'information des touristes ainsi qu'à l'organisation d'animations, la communauté des communes étant désormais seule en charge de la promotion.

De même, le conseil d'administration de l'office du tourisme a engagé, à ma demande, lors de ses séances des 7 Octobre et 8 Décembre 2009, un travail de révision de ses statuts. Ce projet de modification des statuts, qui sera soumis à l'assemblée générale extraordinaire du 26 Mars 2010, prévoit en particulier que le Maire de BARCELONNETTE ne soit plus Président de droit.

Par ailleurs, je crois utile de vous indiquer que, en raison des contraintes budgétaires de ma commune, j'ai renoncé au projet de construction d'une patinoire, en tout cas pour le mandat.

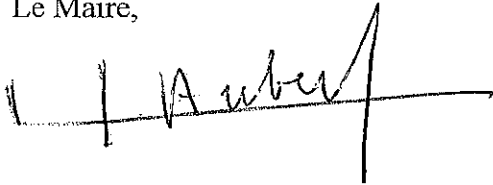
Ma sixième et dernière remarque concerne le golf de BARCELONNETTE-PRA LOUP. La position que j'ai exprimée pendant la campagne électorale en 2008 me semble toujours d'actualité : un golf, dont l'activité se développe rapidement en France comme dans les pays développés, a sa place dans une vallée qui vit du tourisme ; mais cet équipement aurait dû être financé et géré par la CCVU. Pour BARCELONNETTE, la construction d'un golf n'était évidemment pas une priorité compte tenu à la fois de sa situation financière et des besoins de sa population en matière de vie quotidienne.

Dans cet esprit, j'ai proposé à la CCVU de reprendre cet équipement afin d'alléger les charges de ma commune. Afin que la Chambre dispose de tous les éléments d'appréciation, j'ajoute que la première année d'exploitation a été un succès avec la vente en 3 mois de 2000 parcours.

Ces remarques portant sur les différents aspects examinés par la Chambre Régionale des Comptes sur la commune de BARCELONNETTE, l'association de l'office de tourisme et le SIVU du Golf, je ne ferai pas de réponse particulière sur l'office de tourisme et le SIVU du Golf. Bien entendu, je me tiens à la disposition de la Chambre pour être auditionné à la date que vous voudrez bien fixer.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma vive considération.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Aubert', written over a horizontal line.

Jean-Pierre AUBERT